

*Agir pour construire*

## ***Haro sur le droit syndical !***

*Aujourd'hui, le dialogue social et ses conditions d'exercice sont dans le colimateur des dirigeants du Groupe. Pour faire bonne mesure, la CNCE qui veut renégocier l'ensemble du dispositif, commence par dénoncer tous les accords y afférant. Que l'on appréhende cette dénonciation précoce comme une maladresse ou une agression délibérée, elle n'en demeure pas moins une imbécillité qui compliquera sans conteste le débat ! Récit.*

### **Diminuer l'influence des syndicats ?**

La CNCE déroule le programme qu'elle a annoncé dans le trop fameux tiré à part « Culture Groupe spécial Ressources Humaines ». B. Mettling y exigeait une loyauté sans faille des dirigeants du Groupe.

Pour ce faire, il a donc :

- déplacé à son gré la plupart des directoires pour mieux les maîtriser,
- privé les dirigeants des entreprises du Groupe de toute autonomie dans la conclusion des accords sur la RTT, et plus récemment dans le règlement des conflits sociaux initiés par sa politique salariale,
- acheté la soumission des dirigeants en augmentant copieusement leur REGA.

B. Mettling annonçait dans la même publication qu'il souhaitait revoir les règles du dialogue social et diminuer l'influence des syndicats.

La direction nationale du Groupe s'intéresse aujourd'hui au droit syndical national. Serait-ce pour l'améliorer ? Nul ne peut véritablement y croire !

Son intérêt se manifeste d'ailleurs en premier lieu d'une façon très particulière puisqu'il se traduit par la dénonciation de tous les accords nationaux touchant au droit syndical, mais pas seulement.

C'est ainsi que les textes relatifs au fonctionnement de la Commission Paritaire Nationale et à la composition des organismes paritaires sont également

dénoncés, c'est-à-dire toutes les instances nationales où le personnel est représenté.

### **A qui profite le crime ?**

Sous couvert « d'un cadrage temporel clair », le directoire de la Caisse Nationale engage là une démarche très orientée qui consiste à dénoncer l'existant avant même de débiter la négociation de nouvelles dispositions. Cela traduit une volonté délibérée de crispier la situation, de créer un rapport de forces pour mettre la pression sur l'interlocuteur. Sauf à rechercher l'affrontement plutôt que la négociation constructive, cette démarche est aussi imbécile qu'inefficace et contre-productive.

Et dans la rubrique « à qui profite le crime », certaines hypothèses ne manquent pas de sel !

- Cette démarche est-elle de la même veine que celles qui traduisent un affolement généralisé des sphères dirigeantes ?

- Le chef de réseau imagine-t-il calmer les troubles sociaux qui secouent le Groupe en minorant ou en dénaturant les moyens des organisations syndicales et instances représentatives nationales ?

Nous ne nous perdrons pas en conjectures sur l'origine de ces gesticulations mais il convenait cependant de les dénoncer. Nous saurons collectivement y répondre, le moment venu.

***Confronté à une fièvre sociale causée par son entêtement, le directoire de la CNCE s'affole et semble tenté de casser le thermomètre : aurait-il oublié qu'un tel acte n'a jamais fait baisser la fièvre du malade ? Triturer les moyens mis à disposition des organisations représentant le personnel dans le but de les minorer ou de modifier sur le tapis vert le résultat des urnes, n'est pas la meilleure façon de prouver que l'on est apte à pratiquer un dialogue social constructif et que l'on accorde aux partenaires sociaux tout le respect dû aux représentants des 42.000 salariés du Groupe.***

Le Secrétariat national

G. Arnould – B. Charrier – P. Galpin – S. Huber – B. Larry